

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1158

présenté par

Mme Lepvraud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 192, substituer au nombre :

« 11 »,

le nombre :

« 16 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

"Par cet amendement, les député-es du groupe parlementaire LFI-NUPES souhaitent marquer leur désaccord concernant la volonté du gouvernement de proposer un parcours d'engagement citoyen au sein de la gendarmerie nationale dès ""11 ans"".

Cet amendement vise à modifier par « dès 16 ans » l'engagement dans un parcours citoyen au sein de la gendarmerie nationale , conformément à l'âge légal pour la réserve civique et ses réserves thématiques ».

En effet, il est surprenant, voire inquiétant, que le gouvernement souhaite placer des jeunes enfants de 11 ans en gendarmerie nationale, les mettant ainsi au contact de diverses formes de violences auxquelles sont confrontées les gendarmes quotidiennement dans le cadre de leur emploi. De surcroît, ils seront également confrontés au port des armes, au maniement des armes qui pourrait induire une banalisation de ces dernières auprès des jeunes esprits des enfants de 11 ans.

11 ans n'est dans tous les cas pas un âge où l'on insère des mineurs dans des ""parcours d'engagement citoyen"" ou dans des stages au sein des forces de l'ordre "